

CHELLE, *Chelles* (*Kala* en 1098, *Chala* en 1180, *Chiele* en 1201, (*Cala* en 1255, *Scala* en 1275, *Cella*), à la limite austro-orientale, entre *Hautefontaine*, *Croutoy* au nord, *Saint-Etienne* à l'ouest, *Rethuil* (Aisne) au sud-ouest, *Mortefontaine* (Aisne) au sud-est.

Le territoire, à-peu-près rectangulaire, s'étend à l'est et à l'ouest du vallon de Vandy depuis le point où le rû de ce nom reçoit celui de *Hautefontaine*, jusqu'à la limite du département de l'Aisne. Le chef-lieu, placé dans la vallée, un peu vers le nord, sur la voie romaine de Senlis à Soissons, comprend un groupe d'habitations entourant l'église, une rue sur la chaussée, et une section nommée *Vichelle*, ancien hameau réuni maintenant au corps du village par des constructions intermédiaires. L'ensemble du pays est découvert et tourmenté.

La situation de ce village sur une voie romaine, l'indique, comme un des plus anciens de la contrée, et sa cure comme une des premières qui furent fondées dans le Soissonnais. Il paraît que l'église posséda, presque à son origine, la seigneurie du lieu, laquelle vint au chapitre de Soissons par la nomination d'un clerc de la cathédrale aux fonctions curiales.

Les chanoines mirent leur terre sous la surveillance d'un noble auquel ils firent présent d'un domaine sis à *Chelle* même, à titre de garde ou *sauvement*; mais cette protection étant devenue insuffisante, le chapitre eut recours au seigneur de *Pierrefonds*, lui demandant un chevalier qui serait chargé de la défense du pays, et en faveur duquel on instituerait un domaine avec le titre de vicomté. Le châtelain de *Pierrefonds* accepta l'offre pour lui-même. Ainsi le *sauvement* et la vicomté constituèrent deux fiefs distincts, long-tems héréditaires, et qui retournèrent ensuite au chapitre.

Bérolde, héritier du *sauvement*, ayant été promu vers 1015 à l'évêché de Soissons, céda à son clergé tous ses droits sur le domaine de *Chelle*.

Quant au deuxième fief, Jean I de *Pierrefonds*, vicomte de *Chelle*, partant vers 1098 pour la Terre-Sainte, délaissa au chapitre cathédral ses droits de vicomté, tant sur le village que

sur ses dépendances , pour le remède de son âme et l'heureux succès de son voyage ; le chapitre lui donna en échange seize marcs d'argent, avec deux sols de cens pour ses successeurs, s'obligeant d'ailleurs à faire dire chaque semaine une messe à son intention, et à laver les pieds à un pauvre tous les samedis jusqu'à son retour de Jérusalem.

La donation n'empêcha pas que la seigneurie ne continuât de relever du château de *Pierrefonds* jusqu'à la fin du douzième siècle, tems auquel Agathe de Pierrefonds ayant épousé le comte de Soissons, remit au chapitre ses droits sur la terre de *Chelle*.

Les rois avaient droit de gîte en ce lieu ; Louis le jeune y renonça, en 1156, en faveur du chapitre cathédral.

L'année précédente, au mois de septembre, le même roi avait affranchi les hommes de *Chelle* qui dépendaient de lui.

En 1275, un arrêt du parlement maintint la justice du lieu à l'église de Soissons contre les prétentions des officiers royaux.

La cure dédiée à saint Martin, était conférée par le chapitre de la cathédrale ; c'est maintenant une succursale de laquelle fait partie la commune de *Saint-Etienne*.

L'église appartient à trois époques ; sa façade est moderne. La nef pourvue de nombreux contreforts et de fenêtres ogives larges, géminées, dont les divisions sont arrondies du côté nord et tréflées au midi, appartient au dernier tems du style ogival.

Le chœur est un monument curieux du style dit de transition. Extérieurement il est roman ou à plein-cintre, tandis que les arcades intérieures sont ogivales. Il présente un hémicycle accompagné de deux chapelles de manière à former trois absides selon le plan des plus anciennes églises. Les fenêtres sont à rentrants, garnies sur chaque côté de deux colonnettes, dont l'intérieure est chargée de cannelures, et l'extérieure à fut plié en zig-zag ; les chapiteaux, alongés, sont ornés de feuilles découpées et de têtes monstrueuses.

A la base des fenêtres règne un ruban de feuilles laciniées passant sur les contreforts, et autour des arcades un cordon de violettes. La corniche supérieure est chargée de feuilles dont la série est interrompue par des masques.

Les contreforts sont terminés en colonnettes groupées dont l'intermédiaire montre un fût anguleux. Quelques contreforts des chapelles ou absides latérales ont leurs angles saillans occupés par des colonnes en bâtons rompus.

Le toit est en dalles.

Le clocher carré, placé sur le chœur, laisse voir sur chaque face deux fenêtres accouplées, à boudins et dentelures, où la pointe de l'ogive est à peine sensible; on remarque une baie carrée à dentelures entre les têtes des fenêtres. La corniche est pareille à celle du chœur.

La nef est plafonnée ainsi que le latéral gauche. Celui de droite a des voûtes à arcs anguleux et écussons, appuyées sur des piliers cylindriques à socles polygones; on lit sur les vitraux la date de 1539. Ceux de gauche ont des inscriptions de 1555, 1574, 1578.

Les grandes arcades du chœur et des chapelles sont décorées de boudins soutenus par de hautes colonnes à chapiteaux romans. Les voûtes du sanctuaire sont chargées de doubles boudins et les fenêtres accompagnées de colonnettes. Il y a des arcades romanes simulées contre les parois de la chapelle méridionale.

Cet édifice a trente mètres de longueur totale sur treize mètres de largeur.

Le château qui était situé vis-à-vis l'église, fut démoli en 1770; il n'en reste qu'une seule tour cylindrique, à toit conique en pierre, à fenêtres étroites divisées par un meneau transverse; cette construction est probablement de la fin du quinzième siècle.

Tout près du château, au sud, est le lieu connu sous les noms de *camp des Sarrasins*, *cimetière des protestans*, *fief de Ronquerolles*; on y a déterré, depuis le seizième siècle, une grande quantité de sarcophages en forme d'auge, d'où l'on a extrait des armures, des armes et instrumens de bronze qui paraissaient remonter à l'époque franque.

On trouve aussi des cercueils dans le parc et sur le flanc du coteau voisin; ils sont alignés d'orient en occident et contiennent des poteries, des ustensiles de bronze, etc.; le sol est jonché de tuiles brisées.

Le hameau de *Bérogne*, *Bérongne*, *Béronne* (*Berogniæ*), comprenant seize maisons éparses, est dans la vallée au midi de *Chelle*; il formait une seigneurie distincte soumise à la coutume du Valois, tandis que le chef-lieu était de la coutume de Senlis.

On trouve des seigneurs de ce nom dans les actes des douzième, treizième et quatorzième siècles. Renaud de Bérogne était bailli de Vermandois en 1251.

Guillaume de Béronne fut élu évêque de Senlis en 1308, après avoir été successivement chanoine et doyen de l'église cathédrale; il mourut vers 1312. Sa maison paraît s'être éteinte vers le milieu du quatorzième siècle.

Le village, autrefois considérable, fut ruiné par les Bourguignons sous le règne de Charles VI, pendant que les habitans s'étaient réfugiés dans le château de *Pierrefonds*. La plupart des familles s'établirent à *Pierrefonds* après ce désastre.

C'est à tort que Carlier (hist. Valois, tom. 1, pag. 191) attribue à *Bérogne* la charte de commune délivrée, en 1215, par Philippe-Auguste, aux habitans de Baron, canton de Nanteuil-le-Haudouin.

La chapelle de *Bérogne*, dédiée à saint Sulpice, était abandonnée dans le dix-huitième siècle; on démolit le chœur et une grande partie de la nef en 1810.

Ses ruines montrent encore un portail roman en saillie sous un fronton; les moulures, cylindriques, appuient sur des piliers dont l'angle intérieur est occupé par une colonnette à chapiteau carré, simplement ébauché; la porte est carrée; une rose à quatre feuilles est pratiquée au-dessus de cette entrée. Les fenêtres sont des arcades romanes, simples, étroites.

On a trouvé des sarcophages, en 1803, derrière cette petite église. On en a rencontré depuis sur la côte de la Croix-Rouge qui domine le village.

Trois ou quatre maisons forment un écart appelé les *Bourbettes*, vis-à-vis la chapelle de *Bérogne*, à gauche du rû de Vandy.

A l'ouest de *Bérogne* et au midi de *Saint-Etienne*, dans la plaine, près du chemin de *Chelle* à Crépy, est l'arbre connu sous le nom de *chêne-Herbelot*. Il indique l'emplacement du palais du Chesne (*Casnus*, *Palatium Casnum*, *Casne*), maison royale des Carolingiens.

Charles-le-Chauve data, en 855, une charte du palais du Chesne (Recueil, hist. Gaul., tom. 8, p. 544). Louis-le-Bègue y convoqua les grands du royaume, en 877, après la mort de son père. Ce lieu fut détruit au dixième siècle par les Normands, et le châtelain ou gouverneur bâtit à l'orient le premier fort de *Pierrefonds*, après avoir partagé le domaine de la maison royale avec les seigneurs de *Bérogne*.

On planta au milieu des ruines, un arbre qui s'est conservé de siècle en siècle et que la sollicitude publique a toujours remplacé

avec soin lorsque l'âge amenait sa destruction. Le dernier *chêne-Herbelot*, abattu en 1806 par un ouragan, avait huit mètres de circonférence et vingt mètres d'élévation sans branches; il était creux. L'arbre actuel a été planté en 1807; la population voisine l'arrosait dans ses premières années. En retirant de terre les racines de l'ancien, on rencontra des pans de murs alignés suivant la direction du chemin de *Chelle*. L'emplacement appartenait autrefois au chapitre de Soissons.

La commune possède un presbytère et sept hectares de pâtures sèches. Le cimetière entoure l'église.

Il y a trois moulins à eau, dont deux apprêtent de l'huile en même tems que de la farine.

Une faible partie de la population fabrique des toiles; le reste est livré aux travaux de l'agriculture.

Contenance : Terres labourables, 755 h. 04,84. — Jardins potagers, 9 h. 82,68. — Bois, 28 h. 69,50. — Vergers et pépinières, 10 h. 42,78. — Friches, 16 h. 33,80. — Carrières, 1 h. 17,20. — Prés, 55 h. 12,30. — Marais, 14 h. 34,25 — Eaux, 2 h. 21,40. — Places, routes, chemins, 10 h. 82,34. — Propriétés bâties, 4 h. 14,10. — Total : 908 hect. 15,19.

Distance d'*Attichy*, 1 myr. — De Compiègne, 2 myr. — De Beauvais, 8 myr. 6 kil. — Marchés, Villers-Cotterets, Compiègne, Vic-sur-Aisne, *Pierrefonds*. — Bureau de poste, *Couloisy*. — Population, 386. — Nombre de maisons, 99. — Revenus communaux, 714 fr.